

# Glossaire

## Actif au sens du Bureau international du travail (BIT)

Voir **Population active**.

## Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) concerne les personnes de 15 ans ou plus qui sont sans emploi durant une semaine donnée, sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et ont effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de Pôle emploi, etc.

## Chômage de longue durée

Un chômeur de longue durée est une personne au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** qui déclare chercher un emploi depuis plus d'un an.

## Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

## Contributions publiques

Voir **Financement de la protection sociale**.

## Couple (au sein d'un ménage)

Un couple au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même

résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

## Décile

Après avoir ordonné une distribution (de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc.), les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

## Dépense de consommation finale des ménages

La dépense de consommation finale des ménages comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les biens et services correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même si certains d'entre eux sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.).

La dépense de consommation finale des ménages ne comprend pas les dépenses partiellement ou totalement couvertes par des transferts sociaux en nature. Seules interviennent, par exemple, dans la dépense de consommation finale des ménages, la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. La partie qui leur est remboursée entre dans la dépense de consommation finale des administrations publiques.

La dépense de consommation finale des ménages comprend quelques cas particuliers,

qui correspondent aux situations dans lesquelles les ménages produisent eux-mêmes les biens et les services qu'ils consomment. Ainsi, les services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement donnent lieu à l'enregistrement d'une dépense des propriétaires, dont le montant est égal à celui de leur production. Par ailleurs, ce sont les ménages – et non leurs employeurs – qui réalisent la dépense de consommation finale correspondant aux biens et aux services reçus au titre d'une rémunération en nature.

### Dépense intérieure d'éducation (DIE)

La dépense intérieure d'éducation (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

Ces activités regroupent l'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, l'organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La dépense intérieure d'éducation est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

### Dépenses pré-engagées

Les dépenses pré-engagées désignent l'ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses comprennent :

- les dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les **loyers imputés**), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;

- les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

### Descendants d'immigrés

Un descendant d'immigré est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré. Il s'agit donc de la descendance directe. Tous les enfants d'immigrés ne sont pas nécessairement des descendants d'immigrés : ils peuvent être eux-mêmes immigrés, par exemple s'ils ont migré avec leurs parents. L'origine géographique des descendants d'immigrés est déterminée par celle du parent immigré, s'il n'y en a qu'un. Si les deux parents sont immigrés, par convention, l'origine du père est choisie.

### Emploi à durée limitée

L'emploi à durée limitée regroupe les contrats à durée déterminée, les emplois intérimaires, les stages et contrats aidés, l'apprentissage.

### Emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

L'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de durée, et de motif (congé annuels, maladie, maternité, etc.). En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congé, de congé maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

### Enfant d'une famille

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant.

## Enquête Emploi

L'enquête Emploi, sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, vise à observer le marché du travail de manière structurelle et conjoncturelle. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage et d'emploi tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes Forces de travail (*Labour Force Survey*) définies au niveau européen.

L'enquête Emploi est née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage. À partir de 2003, d'annuelle, l'enquête Emploi en France métropolitaine devient continue : elle est réalisée sur toutes les semaines de l'année.

## Enquête Formation et qualification professionnelle

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) constitue une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires. Elle fournit en outre ces informations selon un protocole très stable depuis plus de trente ans. L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle de 2014-2015 est la septième version d'une enquête déjà réalisée en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003.

## Enquête Logement

L'enquête Logement a pour objet de décrire les conditions de logement des ménages et leurs dépenses en logement. Elle vient compléter l'information donnée par les recensements, qui ne contiennent pas de données financières : les loyers, les charges, les plans de financement, les revenus. Elle comporte également une description plus détaillée de la qualité de l'habitat des ménages. Ses usages sont multiples : données de cadrage structurelles, étude de sous-populations fines et modélisation des comportements, analyses semi-conjoncturelles ou en pseudo-panels basées sur des comparaisons chronologiques entre enquêtes successives. L'enquête est réalisée depuis 1955. D'abord effectuée en France métropolitaine, elle a été étendue aux départements d'outre-mer en 2006, puis à Mayotte en 2013.

## Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière ou le niveau de bien-être subjectif en France. Elle est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European union-Statistics on Income and Living Conditions*). Elle sert ainsi de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union européenne, et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion.

## Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge  $x$ , c'est-à-dire le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge  $x$  dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

## Espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance et à 65 ans

L'espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cet indicateur complémentaire à l'espérance de vie à la naissance s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer en raison de leur santé. Il est donc sujet à des biais de perception de leur propre santé.

De même, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans représente le nombre moyen d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre après 65 ans sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée.

## Euros constants

Les évolutions en euros constants (ou en volume) d'un agrégat sont calculées en enlevant des variations en euros courants de cet agrégat celles des prix. L'indicateur retenu pour les prix peut être l'indice des prix à la consommation (IPC) ou le déflateur de la dépense de consommation finale des ménages, tel qu'il est estimé dans les comptes nationaux.

## Famille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

## Famille recomposée

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

## Famille « traditionnelle »

Une famille « traditionnelle » comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant, tous les enfants du logement étant ceux du couple.

## Financement de la protection sociale

Les ressources qui servent à financer la protection sociale se répartissent en trois catégories principales :

- les cotisations sociales à la charge de l'employeur et du salarié sont des versements calculés en pourcentage de la rémunération brute qui donnent droit au salarié à des prestations sociales ;
- les **impôts et taxes affectés** (Itaf) sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. Il existe une cinquantaine d'Itaf en France, parmi lesquels la contribution sociale généralisée (CSG), les taxes sur les tabacs et les alcools et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- les **contributions publiques** sont constituées de versements de l'État et des collectivités

locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

## Financement initial de la dépense intérieure d'éducation (DIE)

Le financement initial de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

## Halo autour du chômage

Le halo autour du chômage est composé de personnes **inactives au sens du Bureau international du travail (BIT)**, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler et des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

## Immigré

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

## Impôts et taxes affectés

Voir **Financement de la protection sociale**.

## Inactif au sens du Bureau international du travail (BIT)

Les inactifs au sens du Bureau international du travail (BIT) sont les personnes âgées

de 15 ans ou plus qui ne sont ni en **emploi** ni au **chômage au sens du BIT**.

## Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

## Indice de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

## Loyer imputé

Estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale : à savoir, le loyer qu'il aurait à payer s'il était locataire du logement qu'il habite.

## Médiane

Une fois une distribution ordonnée, la médiane partage cette dernière en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires, 50 % des salaires se situent sous la médiane et 50 % au-dessus.

## Ménage

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de

parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

## Ménage complexe

Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas : une personne seule dans le logement ; une **famille monoparentale**, c'est à dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants ; un **couple** sans enfant ; un couple avec au moins un enfant.

## Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre de **unités de consommation (UC)**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

## Niveau de vie médian

Le niveau de vie médian correspond à la **médiane** du **niveau de vie**.

## Parité de pouvoir d'achat

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

## Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil

est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des **niveaux de vie** de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

## Population active

La population active regroupe les personnes qui sont en **emploi** ou au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**. Les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage sont dites « **inactives** ».

## Protection sociale

La protection sociale recouvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Voir aussi **Financement de la protection sociale**.

## Rapport interdécile

Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution :

- le rapport des **déciles** D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9<sup>e</sup> décile) et le bas de la distribution (1<sup>er</sup> décile) ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur **médiane** ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

## Revenu disponible

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages.

## Salaire en équivalent temps plein (EQTP)

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

## Seuil de pauvreté

Voir **Pauvreté monétaire**.

## Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Depuis que le recensement est annuel (à partir de 2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le **solde naturel** de l'année déduit de l'état civil : il s'agit alors d'un solde apparent. Les évolutions

de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement.

### Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, il s'agit d'accroissement naturel ou d'excédent naturel.

### Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) comprend les personnes en **emploi au sens du BIT** qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou de mauvais temps.

### Surpeuplement

Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme définie selon la composition familiale du ménage qui l'occupe. L'occupation « normale » d'un logement est définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce est comptabilisée pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Toutefois, une personne seule dans un studio de 25 m<sup>2</sup> ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m<sup>2</sup> par personne. Enfin, la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m<sup>2</sup>.

### Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'**actifs au sens du Bureau international du travail (BIT)** et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais le champ se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans, par exemple).

### Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de **chômeurs au sens du BIT** et le nombre d'**actifs au sens du BIT** (personnes en emploi et chômeurs).

### Taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de personnes ayant un **emploi au sens du BIT** et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais le champ se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population (femmes âgées de 25 à 29 ans, par exemple).

### Taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de **pauvreté monétaire**.

### Unité de consommation (UC)

Pour comparer les **niveaux de vie** de ménages de taille ou de composition différente, le revenu est divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

## Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus

de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Si une de ces communes concentre moins de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu mais qu'elle y concentre 2 000 habitants ou plus, alors elle constituera une unité urbaine isolée. L'agglomération de Paris désigne l'agglomération multicommunale contenant Paris. Enfin, une commune « hors unité urbaine » désigne une commune non affectée à une unité urbaine.